



Conseil de la Ville

Règlement RV-2022-22-41 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification au plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone H2787 à même la zone H2789, tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. Grille des spécifications applicable à la zone H2789

La grille des spécifications applicable à la zone H2789, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est abrogée.

Adopté le 12 décembre 2022

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 19 JANVIER 2023